

DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

ENFANTS NON MESSINS*

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso, avant d'être adressée à la Ville de Metz

Date limite de dépôt au Service Temps Scolaires et Bâtiments : le 11 mai 2026 au plus tard

NOM	Prénom	Date de naissance	Nom de <u>l'école demandée</u> :
			Maternelle
			Elémentaire
			Classe.....
			Nom de l'école où <u>devrait aller l'enfant</u>
			Maternelle
			Elémentaire

ÉTABLISSEMENT OÙ ÉTAIT SCOLARISÉ L'ÉLÈVE L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE : _____

NOM et PRÉNOM DU PARENT 1 OU TUTEUR LEGAL DE L'ENFANT : _____

ADRESSE : _____ Tél. : _____

Email : _____

PROFESSION : _____ LIEU DE TRAVAIL : _____ Tél. : _____

HORAIRES : _____

NOM et PRÉNOM DU PARENT 2 : _____

PROFESSION : _____ LIEU DE TRAVAIL : _____

HORAIRES : _____ Tél. : _____

Email : _____

GARDE DE L'ENFANT : ☐ conjointe ☐ parent 1 ☐ parent 2 ☐ alternée

FRÈRES ET SŒURS

Nom	Prénom	Age	Établissement fréquenté	Classe
.....				
.....				
.....				

Protection des données personnelles : Les informations recueillies par le service Temps Scolaires et Bâtiments font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de dérogations qui seront examinées par la Commission ad hoc. Elles sont réservées à l'usage de la Mairie. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'hôtel de ville de Metz, à l'attention du DPO, 1, Place d'Armes - 57036 METZ Cedex 1 Téléphone 0 800 891 891

* le tarif de la cantine pour un enfant non messin : à partir de 9.12€ selon QF.